

AMPUS

**LE ROCHER DIT «ROCHE AIGUILLE»**Var  
7  
Site Classé**CONTEXTE REGLEMENTAIRE****Site classé**

Arrêté du 20 avril 1925  
Indissociable du SI du village et ses abords

**Autres mesures de protection concernant le site**

SI du village et ses abords (26/09/1966)

**Propriété**

Communale

**Autres sites protégés sur la commune**

Aucun

**Superficie**

non renseignée

**COMPOSANTE DU SITE****Motivation de la protection**

Le Rocher en forme d'aiguille qui se dresse derrière l'église du vieux village perché d'Ampus, bourg fortifié (SI) au coeur d'un beau paysage sauvage, boisé et montagneux, se situe au Nord à la périphérie d'un éperon rocheux contre lequel s'est développé le village du côté opposé, face au Sud.

Cette aiguille isolée se détache de la colline que couronnait l'ancien château accessible par un chemin qui mène au sommet. C'est un rappel spectaculaire de l'ensemble des aiguilles rocheuses caractéristiques du paysage de la géologie karstique qui se trouvent au Sud d'Ampus et de la plaine fertile où coule la Nartuby.

## Etat actuel

Proximité d'un lampadaire de type urbain, modèle néo-XIX ème, incongru devant ce monument naturel, et de containers d'ordures ménagères «modernes» en PVC très dégradants pour le site.

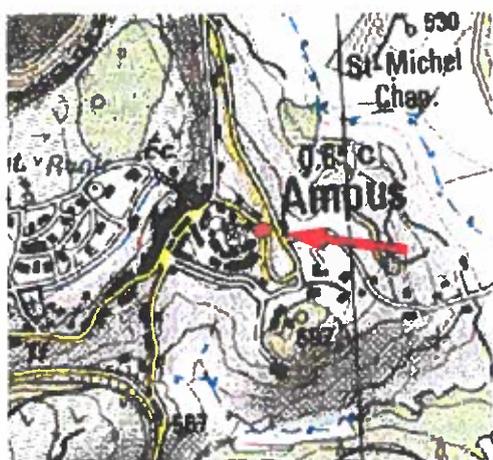
## Observation

Le SI du village (26/09/1966) est bien postérieur au site classé ponctuel du rocher qui y est inclus, l'objectif étant de préserver l'écrin du village et du rocher monument naturel ponctuel.

## LOCALISATION DU PERIMETRE

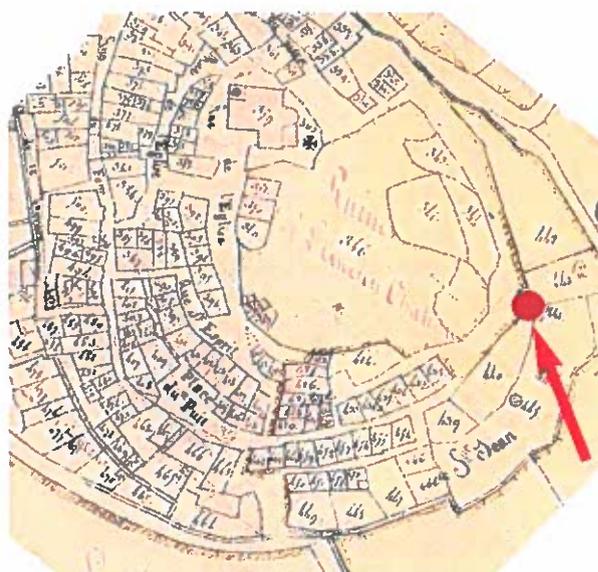
Le rocher dit «La Roche Aiguille» sis à Ampus (Var) sur la route de Châteaudouble.  
(Arrêté du 20 avril 1925)

SITUATION

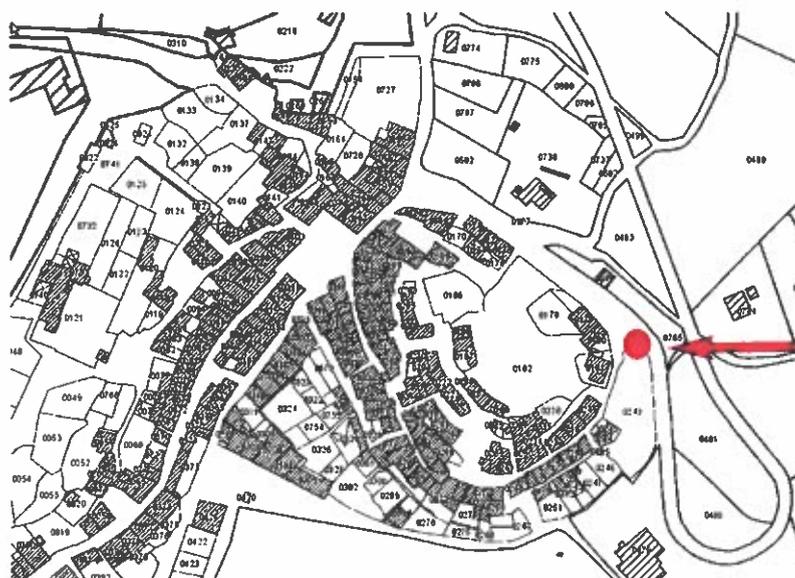


Source : IGN-scan25

CADASTRE ANCIEN



● Site Classé



CADASTRE ACTUEL



République Française

Préfecture de la Région Provence Alpes Côte d'Azur

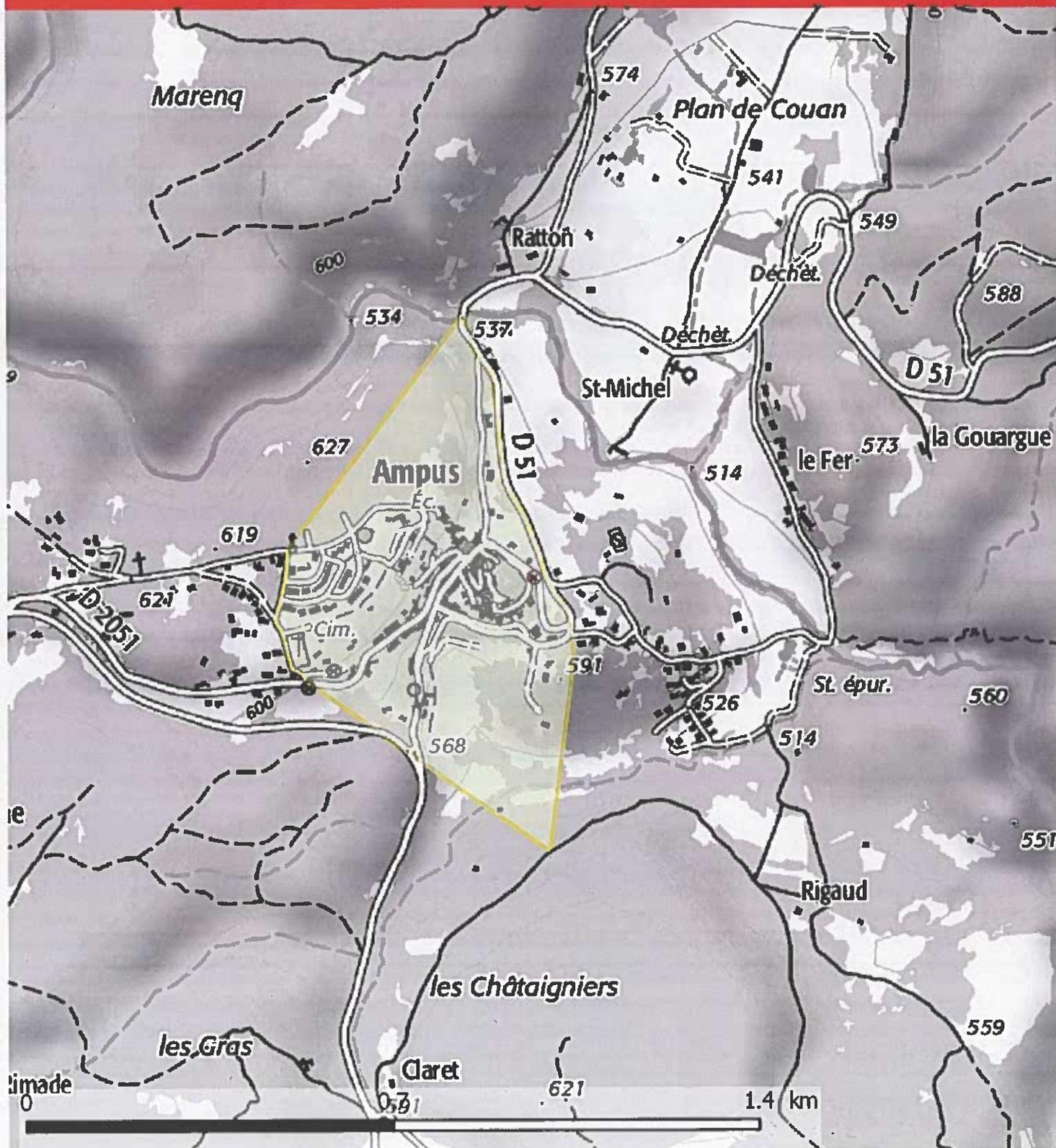


DREAL  
PACA

- site classé concerné
- site inscrit avoisinant
- site classé avoisinant

Date de la procédure : 20/04/1925

**Site classé : LE ROCHER DIT "ROCHE EGUILLE"**



Fiche créée le : 02/02/2018  
Périmètre numérisé au 1/10 000

**DREAL**

Adresse postale :  
Le Tholonet DREAL PACA CS80065  
Allée Louis Philibert 13182 Aix en Provence cedex 5  
[www.paca.developpement-durable.gouv.fr](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr)

©IGN scan25,100,250 BDcarto®

SCADE/IC/MICHEL

SCD 3/7



AMPUS

## LE VILLAGE ET SES ABORDS

Var

2

Site Inscrit

## CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

## Site Inscrit

Arrêté du 26 septembre 1967

## Autres mesures de protection concernant le site

- SC Le rocher dit «la Roche Aiguille» (20/04/1925)

## Propriété

Publique et privée

## Autres protections au titre des sites sur la commune

- néant

## Superficie

32 ha



## COMPOSANTES DU SITE

## Motivation de la protection

Au milieu des années 1960, c'est un chapelet de sept villages perchés du Haut Var qui est proposé à l'inscription. Ces mesures coordonnées visaient à doter ces communes d'un outil de gestion destiné à y réguler le développement des résidences secondaires. La préservation du caractère pittoresque de ces villages typiquement provençaux, idéalement disposés entre le littoral et les gorges du Verdon, rencontra l'adhésion de la plupart de leurs élus. A Ampus même, c'est dans ces années là que se crée le parc de résidences secondaires de Saint Pierre de Tourtour, du à l'«inventeur» des Issambres.

Le village d'Ampus se présente comme un amoncellement de maisons provençales se pressant contre la butte de son ancien château féodal aujourd'hui disparu. Émergeant hardiment des toits, l'église Saint Michel avec son clocher effilé constitue un signal saillant dans le paysage. Les ruelles ponctuées de lavoirs, de fontaines, d'anciennes portes dans le mur d'enceinte, s'organisent autour d'un petit cours, véritable cœur du village. Au débouché sud de cette rue principale, une vaste terrasse plantée d'un mail de platanes s'ouvre largement sur un vallon verdoyant coulant vers la Nartuby d'Ampus. De toutes parts, les plateaux karstiques sont couverts de boisement de chênes verts formant un vaste écrin émeraude autour du village.

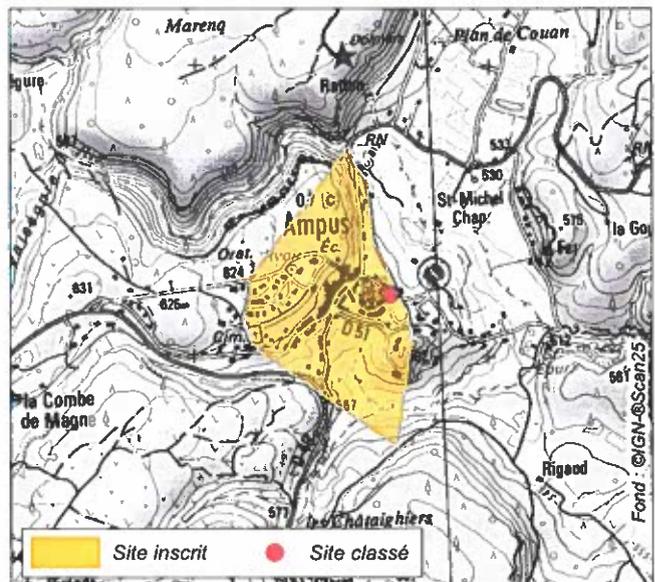
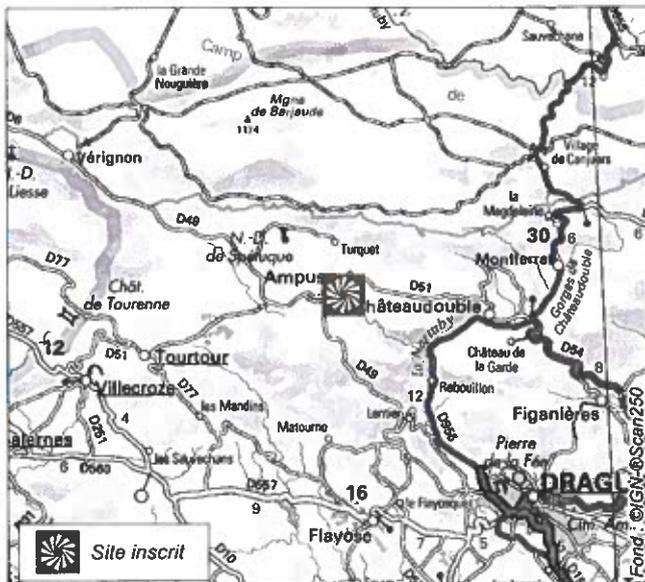
JD 4/7

## Etat actuel / Observations

Le vieux village associé à la colline de son ancien château a conservé une belle silhouette. Depuis les voies d'approche (RD49 au sud et RD51 au nord-est) la lisibilité de cette silhouette est préservée, les extensions récentes à l'ouest et à l'est du village constituées de résidentiels pavillonnaires et d'équipements publics (écoles) étant à l'écart du centre ancien.

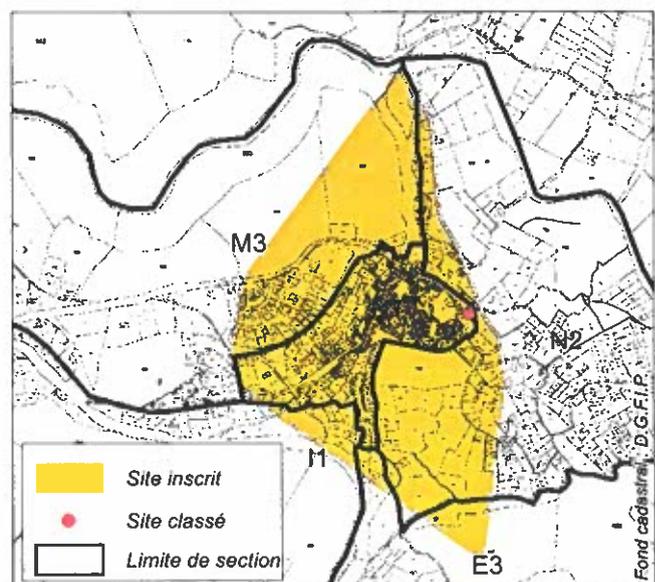
Le vieux village a gardé son caractère typiquement provençal. Sur la colline du château qui domine les toitures enchevêtrées du village, des plantations de cèdres se sont bien développées et masquent les flancs rocheux de ce relief abritant le rocher de l'Aiguille classé au titre des sites.

## LOCALISATION ET PÉRIMÈTRE



**Arrêté du 26 septembre 1967** : Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du département du Var l'ensemble formé sur la commune d'Ampus par le village et ses abords et délimité par le tracé suivant dans le sens des aiguilles d'une montre : depuis la cote 604,9 à hauteur de la route départementale n°49, le sentier rural longeant le cimetière jusqu'à la petite chapelle, une ligne droite rejoignant vers le nord la route départementale 51 à hauteur de la cote 539,0, la route départementale n°51 jusqu'à la grande boucle faite par cette route au sud-est d'Ampus, une ligne droite joignant les cotes 573,2 et 563,0 et enfin une ligne droite joignant la cote 563,0 à la cote 604,9 point de départ.

La délimitation de ce site correspond sur le **cadastre actuel** aux références suivantes : Section E3 les parcelles n°564p à 571p ; Section I1 les parcelles n°177p à 181, 321, 427p, 432, 439, 440 ; Section M3 les parcelles n°205, 207, 208, 218, 222, 228p, 260 à 262, 265 à 269, 272 à 274, 277, 282, 283, 285 à 287, 289, 297 à 303, 305 à 309, 315 à 318, 326 à 329, 310, 331, 332 ; Section N1 en totalité excepté les parcelles n°723 et 724 ; Section N2 les parcelles n°444, 446 à 457, 463, 465, à 468p, 472, 473p, 475p, 480, 481, 493, 502, 506 à 511, 668 à 671p, 684 à 686, 689, 692, 695, 696, 699, 702, 703, 705, 706, 714, 715, 737, 738, 765, 774, 775, 795 à 798, 811, 812p, 828 à 830.



Report du périmètre sur le cadastre actuel

SD 5/7



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DREAL  
PACA**

**République Française**

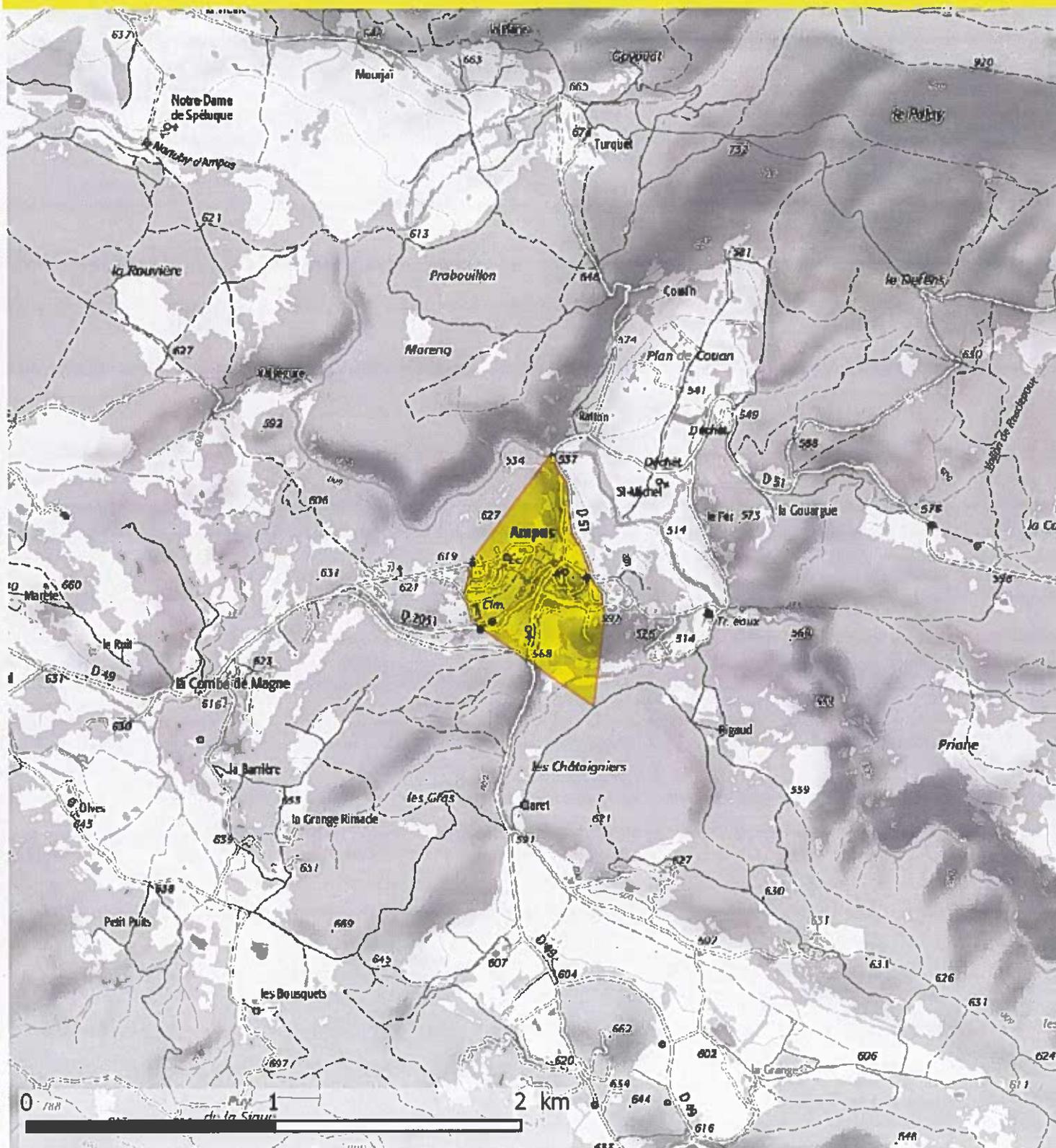
Préfecture de la Région Provence Alpes Côte d'Azur

- Site inscrit concerné
- Site classé avoisinant
- Site inscrit avoisinant



Date de la procédure : 26/09/1967

## Site Inscrit Village d'Ampus et ses abords



Fiche créée le : 01/02/2018  
Périmètre numérisé au 1/25 000

**DREAL**

Adresse postale :  
Le Tholonet DREAL PACA CS80065  
Allée Louis Phillibert 13182 Aix en Provence cedex 5  
[www.paca.developpement-durable.gouv.fr](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr)

©IGN scan25,100,250 BDcartho®

SCADEMIC/MICHEL

50 6/2





-  Site de la Directive Habitats concerné
-  Site de la Directive Habitats avoisinant
-  Site de la Directive Oiseaux concerné

**NATURA 2000 - Directive Habitats - Zone Spéciale de Conservation (ZSC) :  
FR9301620 - PLAINE DE VERGELIN - FONTIGON - GORGES DE CHATEAUDOUBLE - BOIS DES**

